

dernier, a décidé la suppression de la petite feuille envoyée tous les mois à chacun des membres de la Société historique et aux Sociétés correspondantes.

*

COMMUNICATIONS

M. TENAILLON

Le champartreau de la seigneurie de Belloy

En présentant aujourd'hui ce champartreau échappé aux autodafés de l'époque révolutionnaire, M. Tenaillon donne quelques explications sur ce qu'était le droit de champart, puis il analyse ce document.

Belloy est un modeste village de Picardie, comptant à peine 125 habitants pour une superficie de terres labou-rables de 214 hectares. Il relevait autrefois de la seigneurie de Méry, mais appartenait comme seigneurie à la maison de Belloy qui la posséda jusqu'à la Révolution.

La plus grande partie du champart appartenait (pour les trois quarts) au seigneur de Belloy et le reste au seigneur de la Taulle.

Ce document, que M. Tenaillon a remis aux archives de notre Société, donne quelques renseignements sur un cer-tain nombre de propriétaires des terres de Belloy en 1734.

M. HÉMERY

Histoire de Monchy-Humières

Notre collègue commence la lecture des premiers feuil-lets de son nouveau livre d'histoire locale concernant le village de Monchy-Humières (Oise).

Bâti dans la vallée de l'Aronde, à 9 kilomètres au nord de Compiègne, au carrefour du grand chemin gaulois de Picardie (Compiègne-Montdidier) et du chemin longeant la rive gauche de la petite rivière, Monchy devint, de bonne heure, une paroisse placée sous le vocable de Saint Martin.

Vers le II^e siècle, les Gallo-Romains avaient déjà défriché une partie du plateau qui s'étend au nord du village. On voit, en effet, dans la plaine des Cinq-Muids, les vestiges d'une importante villa agricole, probablement détruite vers 268.

Après la conquête de la Gaule belge par les tribus franques, la terre de Monchy fut donnée au VII^e siècle par le roi Clotaire à la nouvelle abbaye de Corbie. Elle devait rester en sa possession jusqu'au milieu du XII^e siècle.

*